



Ville de Niort
CS 58755
79027 NIORT CEDEX
Direction des Ressources Humaines

UN(E) RESPONSABLE DU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN

POLICE MUNICIPALE

CADRE D'EMPLOIS DES GARDIENS BRIGADIERS

PRESENTATION

La Police Municipale est chargée d'exécuter dans la limite de ses attributions et sous l'autorité du Maire, les missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publique.

Sous la responsabilité de l'adjoint au chef de service, vous serez chargé :

- de gérer l'activité du CSU en veillant au respect des textes, règlements et procédures en vigueur ;
- d'encadrer les opérateurs de vidéoprotection (gestion des plannings, suivi des congés, suivi et actualisation des méthodes de travail propres au métier d'opérateur de vidéoprotection) et de mettre en place des procédures d'intervention ;
- d'assurer la veille réglementaire et technologique liée au CSU ;
- de participer à la mise en oeuvre et au déploiement du système de vidéoprotection ;
- mise en place des dossiers techniques et administratifs pour les extensions.

MISSIONS

Sous l'autorité directe de l'adjoint au responsable de service, vous aurez pour missions :

Activités principales :

- Assurer le bon déroulement des travaux et des installations de matériels effectués par le titulaire du marché,
- Assurer le suivi du marché vidéoprotection, la gestion technique du CSU, la maintenance préventive, évolutive et curative du système,
- Analyser les besoins en équipements nécessaires au fonctionnement du CSU et à l'exploitation des caméras,
- Assurer le suivi budgétaire lié à la vidéoprotection et à son développement,
- Faire des propositions sur le déploiement de la vidéoprotection sur des secteurs non encore vidéo protégés.

Activités secondaires :

- Participation ponctuelle aux missions générales de policier municipal.

Des contraintes horaires nécessitent une permanence par roulement.

Port de l'uniforme. Agrément du Procureur de la République et du Préfet. Assermentation devant le juge de Tribunal d'Instance. Autorisation du Maire pour visionner les images du CSU.

Horaires irréguliers avec amplitude variable (soirées, week-ends, jours fériés, ...) en fonction des événements exceptionnels (cérémonies, manifestations sportives et culturelles, ...)

PROFIL

Niveau baccalauréat.

Connaissance du fonctionnement d'une collectivité territoriale.

Connaissance des acteurs et des dispositifs de la sécurité et de la prévention.

Bonne connaissance des missions des différents acteurs de la sécurité publique, de la police municipale.

Autonomie et rigueur dans l'organisation du travail.

Aptitude à la communication et au travail en équipe.

Maîtrise bureautique et connaissance de logiciels spécifiques appréciées (Sédit Marianne, Word, Excel, Logitud, +Genetec)

CONDITIONS STATUTAIRES

Les agents relevant du cadre d'emplois des gardiens brigadiers.

Les agents inscrits sur liste d'aptitude après concours.

Les agents de catégorie C des autres filières, sous réserve de conditions de diplôme ou d'expérience.

REMUNERATION

Conditions statutaires - Régime indemnitaire - Prime de vacances - Prestations sociales.

RENSEIGNEMENTS

Après de Franck BINOIS, Responsable du service de la Police Municipale (Tél. 05 49 78 73 58)

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV détaillé + photo + copie du diplôme et/ou attestation de réussite au concours), avant le **30/10/2020** , sous la référence : **20E/C31**

Pour les agents de la Fonction Publique Territoriale copie de la dernière situation administrative (grade et échelon).

Pour les candidats reconnus comme travailleurs handicapés, copie de l'attestation de RQTH.

Monsieur le Maire
Direction des Ressources Humaines
Place Martin Bastard
CS 58755
79027 NIORT cedex